

AVIS CESEC 2018-79¹

Relatif à

L'affectation de crédits au bénéfice du centre de formation des apprentis (CFA) universitaire de Corse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 26 octobre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *l'affectation de crédits au bénéfice du centre de formation des apprentis (CFA) universitaire de corse* ;

Après avis entendu, le service de l'enseignement supérieur, Direction Générale Adjointe en charge de l'Éducation, de l'Enseignement, de la Formation et de la Langue Corse ;

Sur rapport de Madame DUBREUIL-VECCHI Hélène pour la commission « Education, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 27 novembre à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Le rapport a pour objet de permettre à la Collectivité de Corse de poursuivre son action en faveur du développement et de la modernisation de l'apprentissage, conformément à la priorité n° 7 du Schéma de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) « Promouvoir et valoriser l'apprentissage », en apportant une aide financière au CFA UNIV, soit pour des dépenses de fonctionnement, soit pour des actions complémentaires.

Il est donc proposé de financer pour l'année 2018, les actions suivantes :

- **Mise en place d'un Le Forum de l'emploi et de l'alternance** : Son but est de promouvoir le dispositif de l'apprentissage, souvent méconnu ou souffrant d'une image négative, auprès des différents publics concernés (grand public, entreprises, étudiants, lycéens). Il est organisé par le CFA UNIV, en partenariat avec Pôle Emploi, mais tous les CFA de Corse sont présents et participent à ces journées de communication.

¹ Adopté l'unanimité

● **Permettre la mobilité des apprentis** : La mobilité des étudiants-apprentis du CFA UNIV en Corse constitue une réalité dont la tendance se renforce chaque année. Au cours de l'année universitaire 2017/2018, 37 étudiants-apprentis ont signé un contrat dans une entreprise continentale ; ce sont en majorité des étudiants, non originaires de l'île, ayant choisi de suivre un diplôme en alternance à l'Université de Corse. Cela contribue à renforcer l'attractivité de l'Université de Corse, à développer l'aire géographique d'activités du CFA UNIV et sa crédibilité au-delà du tissu économique insulaire.

La prise en charge par le CFA UNIV de cette mobilité, par le biais des indemnités de transport allouées aux étudiants-alternants et d'aide au logement, s'est élevée à 89 505 € pour l'année universitaire 2017/2018. A cela s'ajoutent les missions de tutorat pédagogique spécifiques (déplacements des référents pédagogiques) prises en charge par le CFA UNIV en Corse.

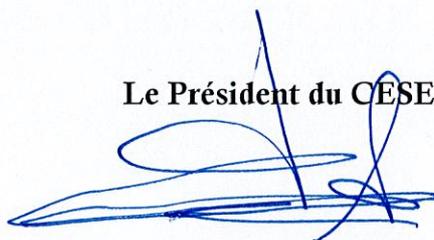
● **Promouvoir les Centre de formations-réseaux d'accueil-entreprises (développeurs de l'apprentissage)** : Dès sa création, en janvier 2009, le CFA UNIV a envisagé de structurer son potentiel de ressources humaines internes autour du recrutement de 2 conseillers en formation opérant sur des zones géographiques complémentaires (Haute-Corse et Corse-du-Sud) dans l'optique de développer un réseau de partenaires professionnels (entreprises, associations, collectivités locales) acteurs de la formation des étudiants –alternants de l'Université de Corse.

Il est proposé d'attribuer un financement au Centre de Formation Universitaire de Corse, pour ces trois actions, d'un montant de 170 000 euros : - 30 000 euros - pour la mobilité nationale ou européenne, - 70 000 euros - pour le Forum de l'apprentissage, - 70 000 euros - pour des développeurs de l'apprentissage.

Le CESEC émet un avis favorable à la proposition d'affectation de crédits au bénéfice du centre de formation des apprentis (CFA) universitaire de Corse.

Toutefois, les membres du CESEC signalent que l'avenir des CFA dépendra de la loi sur la Formation Professionnelle qui sera appliquée dès janvier 2019.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA